



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **29**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET** : ELECTION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – VALIDATION DES RESULTATS

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, RUIZ, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

le

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-59-16CDSVote-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**Communauté de Communes des Aspres**

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

## ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS : VALIDATION DES RESULTATS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12/05/2016 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Le PRESIDENT expose au CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public, une commission spécifique est élue par l'assemblée délibérante ;
- Que dans les communautés de communes, cette commission est composée de l'autorité territoriale habilitée à signer les conventions de délégation de service public à intervenir, président de droit de ladite commission, et par vote de 5 membres titulaires et 6 membres suppléants ;
- Que par la délibération n°58/2016 du 12 mai 2016, l'Assemblée a fixé les modalités de dépôt des listes permettant l'élection de cette commission et a décidé que cette commission serait compétente pour l'ensemble des procédures de délégation qu'engagera la communauté de communes au cours du présent mandat, quel que soit le service public concerné ;
- Qu'à la date du 12/05/2015, échéance fixée par l'assemblée délibérante, les listes suivantes avaient été déposées :

Pour l'élection des titulaires :

Président : René OLIVE, autorité territoriale
Liste 1
Bernard LEHOSSINE
Maya LESNE
Alphonse PUIG
Laurent BERNARDY
Jean-Claude PERALBA

Pour l'élection des suppléants :

Liste 1
Pierre TAURINYA
Roger TOURNE
Christian VILA
Patrick MAURAN
Patrick BELLEGARDE
Jean-Marie LAVAIL

- Qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner les membres titulaires de cette commission à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
- Qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- Que l'assemblée délibérante est invitée à procéder au vote à main levée conformément aux possibilités offertes par l'article L2121-21 du CGCT

Le Conseil communautaire,

Après avoir procédé au vote dans les conditions précitées, dont le procès-verbal est joint en annexe,

DECIDE :

- Que, hormis M. René OLIVE, autorité territoriale, Président de droit de ladite commission, sont élues membres titulaires les personnes suivantes : M. Bernard LEHOSSINE, Mme Maya LESNE, M. Alphonse PUIG, M. Laurent BERNARDY, M. Jean-Claude PERALBA

- Que sont élus membres suppléants les personnes suivantes : M. Pierre TAURINYA, M. Roger TOURNE, M. Christian VILA, M. Patrick MAURAN, M. Patrick BELLEGARDE, M. Jean-Marie LAVAIL.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-59-16CDSPvote-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Le Président,  
René OLIVE